

DATE : Le 12 décembre 2022

DESTINATAIRES : Membres du CIFQ

EXPÉDITEUR : Direction Énergie et Environnement

OBJET : **Projet de loi no 2 : Plafonnement du taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution de l'électricité.**

Chers membres,

Le 2 décembre dernier, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déposé le projet de loi no 2 **Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité** qui modifie notamment la Loi sur Hydro-Québec afin de prévoir le plafonnement du taux d'indexation des prix des **tarifs domestiques** de distribution de l'électricité.

Contrairement au projet de loi no 43 *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs de distribution d'électricité* présenté en juin dernier par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qui prévoyait limiter la hausse de **toutes les catégories tarifaires** à la borne supérieure de la cible de la Banque du Canada de 3 %, le projet de loi no 2 **ne plafonne pas les tarifs des clientèles d'affaires.**

Si le projet de loi est adopté, cela pourrait avoir pour effet de conduire à une augmentation des tarifs d'électricité des clientèles d'affaires de **6,4%** (tarifs G et M) et de **4,16%** pour les clients au tarif L.

Pour mieux cerner l'ampleur de cette hausse, le CIFQ est à bâtir une base de données visant notamment à avoir une meilleure connaissance du profil de consommation d'électricité de ses membres.

Dans ce contexte, nous faisons appel à vous pour connaître **le type d'abonnement que vous avez avec Hydro-Québec** (petite moyenne et grande puissance correspondant aux tarifs G, M et L) et **leur nombre**. Le nom de l'entreprise associée à l'abonnement et la consommation d'électricité ne sont pas nécessaires. Pour vous faciliter les choses, vous pouvez remplir le tableau sur le lien suivant :

[http://cifq.com/documents/file/Coordonnateur%20Energie/abonnements\(1\).pdf](http://cifq.com/documents/file/Coordonnateur%20Energie/abonnements(1).pdf)

Il nous faudrait idéalement avoir ces infos dans les meilleurs délais. Un retour de votre part d'ici **jeudi le 15 décembre** serait grandement apprécié.

Un grand merci pour votre collaboration!

Louis Germain, M. Sc.
Directeur, Énergie et Environnement, CIFQ